



Interview de Katrin Deckert

**Secrétaire général adjoint de
l'Académie internationale de droit comparé**

site web : <http://www.iuscomparatum.org>

L'Académie internationale de droit comparé est une association, fondée en 1924 à La Haye, dont la mission est de susciter et de conduire la recherche, la publication et les échanges scientifiques dans tous les domaines du droit, dans la mesure où ces activités possèdent une importante dimension de droit comparé.

L'Académie est aussi connue par l'organisation, tous les 4 ans dans différentes parties du monde, d'un congrès international de droit comparé. A partir de 2008 elle organisera également tous les 4 ans un congrès intermédiaire, plus thématique.

L'association s'est dotée d'un site web régi par le logiciel all-in-web en Mai 2007. C'est dans ce cadre que nous avons recueilli les impressions de Katrin Deckert, Secrétaire général adjoint de l'Académie internationale de droit comparé, qui a été à la base du choix et a agi comme chef de projet pour la mise en place du site [iuscomparatum.org](http://www.iuscomparatum.org).

Avez-vous commencé par une partie de la solution ou avec la totalité ?

Nous avons décidé de prendre l'ensemble du logiciel all-in-web pour créer et gérer le site web (ainsi que le site intranet). Notamment, il nous est apparu que la facilité d'administration soit importante. De plus, notre association étant internationale, nous avons pu aisément mettre au point la version en langue anglaise.

Que vous a apporté all-in-web ?

Tout simplement d'avoir un site web de niveau professionnel que nous avons pu construire en toute simplicité et que nous administrons facilement. En outre pour notre organisation internationale mondialement connue, il était primordial d'avoir un site internet présentable et convenable.

De plus, tous les deux ans, l'association organise un Congrès international dans un pays différent. Il est très important de pouvoir l'annoncer à tous nos membres avec tous les détails nécessaires. La souplesse de mise à jour offerte par all-in-web nous permet de faire part aux membres de l'avancée du programme au fur et à mesure.

Aviez-vous consulté des concurrents ?

Oui ! Les concurrents ressortaient plus compliqués et plus chers. Mais surtout le contact était moins chaleureux et moins personnel.

Comment s'est passé le paramétrage ?

En fait, all-in-web m'a accompagné et je l'ai vraiment apprécié.

Avez-vous eu des difficultés pour prendre en main le logiciel et ses fonctions ?

C'est, en fait, assez aisé.

Vous manque-t-il quelque chose dans le système aujourd'hui ?

Si j'ai une fonction qui me manque aujourd'hui dans la gestion de l'association, c'est, peut-être, une liaison avec la « comptabilité ».

Si vous deviez faire un bilan ?

Simple, convivial, pas cher... Ces 3 qualificatifs résument bien, à la fois, le logiciel et la collaboration avec l'équipe d'all-in-web.

Qu'est-ce qui fait l'atout différenciel, à votre avis, d'all-in-web ?

Sans hésiter l'équipe car quel que soit le moment auquel vous appelez, vous joignez un collaborateur qui est au courant de votre projet et qui vous répond vite ! C'est vraiment un élément que j'ai apprécié.

Katrin Deckert

Secrétaire général adjoint de
l'Académie internationale de droit comparé
k.deckert@iuscomparatum.org